# Jean TREMBLAY

Maire de Chicoutimi

(1999)

# LES CHOSES. Un projet à construire pour les générations à venir.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie retraité du Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie\_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <a href="http://classiques.uqac.ca/">http://classiques.uqac.ca/</a>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web: http://bibliotheque.ugac.ca/

# Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue Fondateur et Président-directeur général, LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES. Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jean TREMBLAY

LE COURAGE DE CHANGER LES CHOSES. Un projet à construire pour les générations à venir.

Chicoutimi, Hôtel de ville de Chicoutimi, Bureau du maire, 1999, 34 pp.

[Autorisation formelle accordée par Michel Fortin, adjoint du maire, le 8 avril 2011, de diffuser cette publication dans Les Classiques des sciences sociales.]

Courriels: maire@ville.saguenay.gc.ca

Michel.Fortin@ville.saguenay.gc.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Comic, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

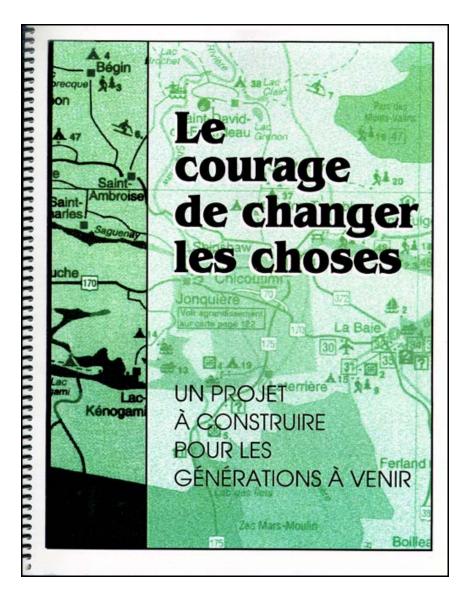
Édition numérique réalisée le 9 mai 2011 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



# Jean TREMBLAY

Maire de Chicoutimi

LE COURAGE DE CHANGER LES CHOSES. Un projet à construire pour les générations à venir.



Chicoutimi, Hôtel de ville de Chicoutimi, Bureau du maire, 1999, 34 pp.

[1]

# Sommaire

# Mot du maire Introduction Historique

- I. Enjeux et problématique du développement dans le Haut-Saguenay
  - a) L'identité
  - b) Le service à la population
  - c) La fiscalité municipale
  - d) <u>L'aménagement du territoire</u>
  - e) Le milieu naturel
  - f) La démographie
  - q) Le développement socio-économique.

### II. Une nouvelle trajectoire

- a) Une ville ... plus qu'un scénario (des objectifs).
- b) La nouvelle ville.

### Conclusion

### Liste des tableaux et carte

- \* Analyse comparée du poids démographique (1)
- \* Analyse comparée de l'évolution démographique (2)
- \* Accroissement de la population (3)
- \* Projections démographiques (4)
- \* Flux migratoires entre 1992-1996 (5)
- \* Flux migratoires par groupe d'âge (6)
- Évolution de l'emploi (7)
- \* Caractéristiques démographiques et socio-économiques (8)
- \* <u>Carte géographique</u> (9)
- \* Évolution démographique (10)

### <u>Bibliographie</u>

[2]

## LE COURAGE DE CHANGER LES CHOSES. Un projet à construire pour les générations à venir.

# RÉFORME BÉDARD Position de la Ville de Chicoutimi

# MOT DU MAIRE

### Retour à la table des matières

Le rapport Bédard arrive à un moment où notre région doit réfléchir sur son avenir.

Il n'est pas normal que notre population, avec la fierté qui l'habite, constate sans réagir des performances régionales aussi faibles, taux de chômage plus élevé au Canada, exode des jeunes, décroissance de la population, plus haut taux de pauvreté des villes-centres, etc.

Il faut changer de modèle, arrêter une fois pour toute nos guerres de clocher, avoir une vision commune, créer une ville unique, une force qui compétitionne avec les autres régions du Canada et non pas avec nos villes.

Le document qui est dévoilé aujourd'hui est le fruit d'une réflexion sérieuse qui s'inscrit dans la continuité des fusions amorcées en 1976. Il exprime une volonté commune des élus et citoyens de Chicoutimi qui sont favorables au regroupement des municipalités du Haut-Saguenay. Il précise une vision claire de l'orientation que nous souhaitons donner au développement de la région.

Il s'agit d'un projet stimulant et rassembleur, capable d'insuffler une vitalité nouvelle à la région du Saguenay.

Le maire de Chicoutimi,

Jean Tremblay

[3]

## LE COURAGE DE CHANGER LES CHOSES. Un projet à construire pour les générations à venir.

# RAPPORT BÉDARD INTRODUCTION

### Retour à la table des matières

La Commission nationale sur les finances et la fiscalité locale a déposé en avril 1999 un rapport, mieux connu sous le nom de rapport Bédard, dont les recommandations visent à établir les bases d'un nouveau pacte fiscal pour les municipalités du Québec pour l'an 2000.

En ce qui concerne les orientations de la commission pour notre région le rapport est clair :

QUE le gouvernement fasse obligation aux municipalités de l'agglomération de Chicoutimi-Jonquière... de choisir, à l'intérieur d'un délai d'un an et avec l'appui d'un médiateur-arbitre, entre les deux options suivantes (réf. 1):

- \* Le maintien du découpage actuel des municipalités locales, assorti d'un transfert majeur de responsabilités à l'instance supramunicipale dont le territoire inclut l'agglomération;
- \* Le regroupement en une seule municipalité des municipalités locales de l'agglomération ou du centre urbanisé de celle-ci, assorti d'un transfert moindre de responsabilités à l'instance su-

pramunicipale. La municipalité d'agglomération exercerait ainsi sur son territoire la responsabilité des services de nature locale et la plupart des services courants de nature supralocale. La M.R.C. assurerait ces services supralocaux courants pour le reste de son territoire, de même que les responsabilités de type stratégique concernant l'ensemble de son territoire;

- \* QU'au terme du délai d'un an, si aucune décision n'est prise par le milieu, le médiateur-arbitre ... fasse une proposition ... et que le gouvernement statue sur cette proposition ;
- \* QUE les instances supramunicipales des territoires concernés disposent de sources de revenus autonomes et que leurs dirigeants soient élus au scrutin universel direct.

[4]

Ainsi, le rapport Bédard est ferme en terme d'orientation pour notre région, soit que les municipalités se regroupent pour créer une ville comme pôle unique de développement ou qu'elles se voient imposer une structure organisationnelle qui les videra de leur pouvoir au profit d'une M.R.C. élue.

C'est donc un rendez-vous avec l'histoire auquel nous convie le rapport Bédard. Et dans ce contexte, la Ville de Chicoutimi vous invite à partager sa réflexion sur l'avenir du Haut-Saguenay. Le courage de changer les choses, titre de ce document, est un projet que nous souhaitons voir réaliser pour le plus grand bénéfice de notre communauté. Il prend assise sur la création d'une ville mais englobe aussi une nouvelle perception basée sur une évolution historique du développement, à l'heure où l'on assiste encore à des guerres stériles entre les municipalités, où nos jeunes quittent de plus en plus la région, où la population est en décroissance, où nous sommes écrasés sous le fardeau des taxes et que nous maintenons le triste record du plus haut taux de chômage au Canada, l'annonciateur de lendemains amers.

Nous espérons que ce projet à construire suscitera l'adhésion et l'enthousiasme car il est primordial de réagir face à la désintégration graduelle d'une région que nos ancêtres et parents ont construite à bout de bras. Nous nous devons d'agir. Ce document est un appel à tous les acteurs, intervenants et citoyens de notre communauté pour qu'ensemble nous misions sur la région pour garantir un avenir prometteur à nos jeunes et à ceux qui l'habitent.

La nouvelle trajectoire vise donc à affirmer haut et fort notre communauté à l'échelle nationale et internationale par la création d'une seule ville comme pôle de développement et de faire de l'urbanisme un axe social culturel et économique de base pour notre avenir.

[5]

LE COURAGE DE CHANGER LES CHOSES. Un projet à construire pour les générations à venir.

# HISTORIQUE



### Retour à la table des matières

La première étape du processus de regroupement municipal dans le Haut-Saguenay s'amorce vers 1975 avec la création des trois nouvelles entités urbaines que constituent actuellement les villes de Chicoutimi, Jonquière et de La Baie (réf. 2). En effet, le 1er juillet 1976, les anciennes municipalités de Chicoutimi, de Chicoutimi-Nord, de Rivière-du-Moulin et la Paroisse de Chicoutimi se fusionnent afin de créer la nouvelle entité chicoutimienne que l'on connaît aujourd'hui.

Parallèlement au processus de fusion amorcé sur les Rives chicoutimiennes du Saguenay, se déroulent également des processus analogues du côté de Jonquière et de La Baie. Après maintes discussions autour de différents scénarios d'appartenance, on assiste du côté jonquiérois au regroupement des anciennes municipalités de Jonquière, de Kénogami, d'Arvida et de la corporation municipale de la Paroisse St-Dominique de Jonquière, créant ainsi la nouvelle agglomération jonquiéroise.

Du côté de La Baie, la nouvelle entité municipale prendra forme autour des territoires des anciennes municipalités de Port-Alfred et Ba-

gotville d'une part et des paroisses de Grande-Baie et Bagotville d'autre part. Quant au territoire de Laterrière, celui ci fera l'objet en 1984 d'un regroupement village-paroisse.

À cette première étape du processus de regroupement amorcé au début des années 1970 par l'ancien député et ministre du Travail dans le comté de Jonquière à l'assemblée nationale, Monsieur Gérald Harvey, sous l'égide de la loi 98, devait succéder quelques années plus tard la seconde étape du processus, à savoir la fusion des villes de Chicoutimi et de Jonquière formant ainsi la nouvelle ville Saguenay. Cette nouvelle ville ne fut malheureusement pas créée puisque le groupe Castonguay, chargé par les autorités provinciales d'étudier le phénomène de l'urbanisation au Québec, a tenu à émettre, en ce qui concerne les nouvelles villes de Chicoutimi et Jonquière, une opinion unanime à l'effet que la nécessité de regrouper ou fusionner les villes de Chicoutimi et Jonquière en une seule n'a pas été prouvée (réf. 3). Le groupe affirma même qu'il y aurait avantage à conserver ces deux municipalités comme entités municipales distinctes, afin d'assurer le développement d'une saine émulation par le dynamisme engendré par la concurrence.

[6]

L'Idée d'une ville unique n'est pas nouvelle, elle tire ses origines d'un cheminement historique de renforcement de la conurbation Jonquière-Chicoutimi-La Baie. Elle prend racine dans notre histoire commune de l'évolution de l'occupation du territoire. Elle s'inscrit en continuité avec la formation même d'un parti politique (Parti Chicoutimi métropolitain) pour promouvoir cette option et d'une nécessité de partager nos services par la création de la M.R.C. du Fjord. Toutes les étapes de notre histoire s'orientent vers cette conclusion qui est plus qu'une idée mais un cheminement naturel.

Pendant que la région du Saguenay connaissait ses premiers regroupements municipaux, des communautés urbaines naissaient au Québec, telles que Québec et Hull. Aujourd'hui, ces mêmes communautés se requestionnent sur leur avenir et envisagent de ne former qu'une seule ville afin d'alléger les structures administratives et de renforcer leur positionnement sur l'échiquier national.

La région du Saguenay ne peut se permettre éternellement d'être absente des rendez-vous avec l'histoire. La croissance et l'importance des autres villes au Québec prendront une telle expansion que nous serons écartés du giron des grandes villes québécoises. Notre pouvoir de représentation sera ainsi réduit. Le Saguenay sera moins attrayant comme site d'accueil pour les nouvelles entreprises et nouveaux arrivants.

C'est donc à un positionnement forcé, au niveau provincial et national, auquel nous sommes aujourd'hui confrontés. Ce positionnement peut prendre deux formes, selon le rapport Bédard, la fusion des municipalités pour ne former qu'une seule ville ou se voir imposer un nouveau gouvernement d'agglomération qui serait une M.R.C. élue détenant une partie importante des pouvoirs conférés historiquement aux municipalités. Une structure unique ou des structures multiples et complexes, voilà le choix auquel le Saguenay se trouve aujourd'hui confronté.

[7]

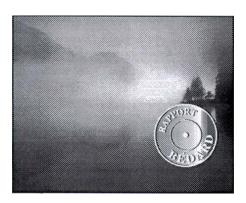
LE COURAGE DE CHANGER LES CHOSES. Un projet à construire pour les générations à venir.

# I

# Enjeux et problématique du développement dans le Haut-Saguenay

### Retour à la table des matières

Un large débat doit s'amorcer pour notre région sur les enjeux liés au rapport Bédard. Requestionner les modes d'organisation de nos ins-



titutions, c'est en même temps ouvrir les discussions sur notre mode de vie, puisque les institutions auxquelles on s'identifie, sont le reflet de notre identité. Les villes ne sont pas simplement des pourvoyeuses de services publics mais elles constituent également notre principale richesse et le reflet de notre culture et de nos valeurs.

Le rapport Bédard nous oblige donc à nous positionner sur notre devenir, et à choisir le meilleur des véhicules pour assurer l'épanouis-sement de notre région et conclure sur les choix à opérer.

Pour répondre à cette question, il importe de connaître et questionner les principaux enjeux associés au développement du Haut-Saguenay. Dans cet esprit, notre réflexion s'attarde sur sept principaux thèmes, à savoir :

- a) Identité et sentiment d'appartenance ;
- b) Les services à la population;
- c) La fiscalité municipale;
- d) L'aménagement du territoire;
- e) Le milieu naturel;
- f) La démographie;
- g) Le développement socio-économique.

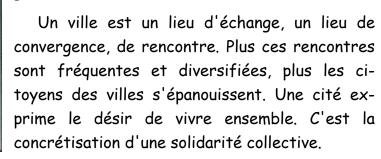
[8]

# a) Identité et sentiment d'appartenance

### Retour à la table des matières

Le sentiment d'appartenance au territoire constitue un élément fondamental de notre identité. Nous sommes fiers de nos racines sa-

guenéennes.



L'histoire récente des fusions municipales au Saguenay a démontré qu'il est possible de créer cette richesse collective sans pour autant détruire l'identité locale : les gens de Rivière-du-Moulin demeurent toujours pleinement identifiés à leur communauté d'origine tout en faisant partie de Chicoutimi. Une fusion municipale réussie doit donc contribuer à créer une nouvelle trame identitaire et culturelle élargie, et favorisant la résolution des problématiques urbaines contemporaines, tout en assurant le développement des communautés de base.

Dans la perspective d'une fusion des principales villes du Saguenay, le fer de lance de la future trame identitaire sera essentiellement constitué des meilleurs éléments ou composantes actuelles de chacune des identités locales séparées.

En plus d'une identité locale, la fusion des municipalités sera également porteuse d'une identité saguenéenne à laquelle nous sommes tous historiquement rattachée. Elle permettra ainsi de rassembler les forces vives de la région, et de mettre fin à nos interminables guerres de clocher. Nous pourrons enfin affirmer haut et fort notre existence sur l'échiquier national et international.

Toutefois, afin d'assurer le respect de l'identité locale, la nouvelle structure décisionnelle municipale devra être décentralisée et près du citoyen, afin de maintenir notre identité propre et l'attachement à nos communautés respectives.

L'option du rapport Bédard de créer un nouveau palier de gouvernement (M.R.C.) élu au niveau supramunicipal créera évidemment une confusion sans précédent dans l'ensemble de la conurbation urbaine du Haut-Saguenay. En effet, à qui allons-nous premièrement nous identifier? Aux élus municipaux ou à ceux de la M.R.C.? Au Québec, et particulièrement en région, nous avons déjà de la difficulté à intégrer une structure élective. À titre d'exemple, aux dernières élections provinciales de novembre 1998, le taux moyen de participation au scrutin était de 79,3% des électeurs inscrits. Aux élections municipales de novembre 1997 à Chicoutimi, le taux de participation s'élevait quant à lui à [9] 57,5%. Pour les fins de comparaison, aux élections scolaires de juin 1998 à la Commission Scolaire des Rives-du-Saguenay, le taux moyen de participation atteignait seulement 15% des électeurs inscrits (réf. 4). La conclusion qui s'impose d'elle-même est la suivante, localement les citoyens se reconnaissent davantage dans le palier municipal que scolaire. Or, s'il fallait ajouter localement une nouvelle structure élective au niveau supramunicipal, nous affaiblirions encore davantage la représentativité des élus locaux.

Un nouveau palier électif ne pourra qu'accentuer la désaffectation envers la démocratie locale. Le partage des responsabilités sera complexe pour le citoyen et les intervenants en raison d'une trop grande multiplicité d'acteurs. Nous assistons déjà au morcellement de nos instances décisionnelles, ce qui se traduit par une multitude d'organismes offrant des services dans des domaines spécifiques, pensons aux structures suivantes :

- \* CITS, société de transports ;
- OMH, Office municipal d'habitation;
- \* Les commissions scolaires :
- Les conseils municipaux ;
- \* Les MRC;
- \* Les CLD, centres locaux de développement;
- \* Les CLE, centres locaux d'emploi;
- Les CRD, centres régionaux de développement ;
- RRSSS, les régies régionales de la santé et des services sociaux;
- \* Etc.

Ces organismes présentent l'avantage de travailler directement sur un champ d'activité mais font par contre perdre le contact du citoyen avec les instances auxquelles elles sont imputables et fragmentent ainsi la prise de décision tout en créant un déficit dans la vie démocratique.

Notre environnement organisationnel est déjà extrêmement complexe. L'argumentation d'une ville unique comme pôle de développement est ainsi évidente. Une ville unique permettra de régler les problèmes de carence dans les mécanismes de décision et conduira à une Vision d'ensemble. Nous saurons qui est responsable de quoi.

Si nous ajoutons un nouveau palier électif, nous fragmentons la prise de décision, amplifions le déficit démocratique, déresponsabilisons nos élus et entraînons des hausses de coûts par la nécessité d'une plus grande coordination entre organismes. Nous éloignons le citoyen du pouvoir.

Simplifions nos structures pour être plus performant et créons des institutions près du citoyen. Si la prise de décision se fait près du ci-

toyen, il s'y reconnaîtra d'avantage et développera ainsi un sentiment d'appartenance plus fort aux organismes qui le représentent.

Un gouvernement local près du citoyen est essentiel pour maintenir une ville à l'échelle humaine.

[10]

# b) Le service à la population

### Retour à la table des matières



Une ville pourvoit des services de base, tel que l'égout et l'aqueduc, mais elle est également dispensaire de services reliés à la qualité de vie tels que les parcs, les lieux publics, l'animation des quartiers, le support aux organismes, la culture, etc. La réalité des villes a ainsi évolué, la ville ne joue plus seulement un rôle allocatif en répondant aux besoins physiques ou matériels. Elle doit également répondre aux besoins reliés à l'épanouissement et favoriser la création de richesses collectives.

Les organisations municipales exercent leurs compétences près des citoyens. Elles doivent également composer avec de nouvelles demandes qui affectent directement la nature et la qualité des services offerts aux citoyens. Ce processus démocratique constitue l'une des principales forces des administrations locales. En contrepartie, l'expression des besoins, poussée par la démocratie municipales, exerce des pressions constantes sur les finances publiques puisqu'elle sollicite davantage les services existants et en commande constamment de nouveaux.

Parallèlement à cette croissance des besoins, les municipalités sont confrontées aussi à des transferts fiscaux et de responsabilités de la part des gouvernements supérieurs.

Nos gouvernements; se restructurent afin d'éponger les dettes accumulées par des décennies de surinvestissements. Ces restructurations se traduisent par des transferts de responsabilité au local, le désengagement progressif de l'état, la recherche de nouvelles sources de financement, la déréglementation ou encore la rationalisation des dépenses.

L'état providence, tel que nous l'avons connu, n'existe plus. Les municipalités se retrouvent de plus en plus avec de nouvelles charges fiscales qu'elles ont à assumer, de nouvelles responsabilités sans le budget pour les administrer. Ces nouvelles obligations doivent pourtant être assumées. L'assiette fiscale sur laquelle les municipalités puisent leurs revenus, n'est pas pour autant modifiée. Le désengagement progressif de l'état et son corollaire, la responsabilisation accrue des gouvernements locaux conduisent à un déséquilibre des finances publiques locales.

[11]

Nous nous retrouvons ainsi devant une inadéquation entre l'offre et la demande, les besoins sont en progression et les ressources disponibles pour les offrir sont en régression.

Nous sommes à l'heure des choix. Il faut développer de nouveaux axes de solution. Le mode actuel de prestation des services publics n'est plus optimal, il laisse place à la duplication de services et d'équipements entre les municipalités. Il faut viser un nouvel agencement des politiques et des actions à entreprendre par les agents du développement.

"Le recours à des formules de mise en commun permet de contourner le problème du morcellement du territoire et d'éviter la duplication des services. Toutefois, le recours à ce type d'ententes présente des inconvénients majeurs comme leur caractère souvent temporaire et les discussions parfois acrimonieuses qui entourant le partage des coûts. La lourdeur des régies peut également entraîner l'inaction des structures et une diminution de l'imputabilité. Enfin, le recours à des régies ou à des ententes de services sur des territoires disparates peut désorienter le citoyen empirer d'avantage le problème de morcellement initial." (réf. 1)

D'une part, on ajoute une couche gouvernementale par-dessus le gouvernement municipal. La coordination de ces deux organismes engendrera nécessairement des coûts de gestion supérieurs. Une M.R.C. élue ne pourra qu'augmenter la lourdeur administrative et réduire l'imputabilité des décideurs face aux citoyens.

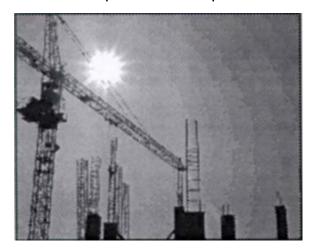
On ne règle pas des problèmes administratifs en augmentant les structures de concertation, bien au contraire, il faut les simplifier afin d'éviter les dédoublements, et ce, autant au niveau administratif que politique. Le regroupement municipal semble à ce niveau l'axe à privilégier, la structure quoique plus grosse restera simple, le citoyen s'y reconnaîtra et l'imputabilité sera conservée et permettra de viser de nouvelles économies d'échelle. Une structure décisionnelle unifiée permettra d'éviter les dédoublements par un meilleur contrôle comme cela fut le cas dans une moindre mesure lors de la première étape de fusion municipale en 1976 dans le Haut-Saquenay.

[12]

# c) La fiscalité municipale

### Retour à la table des matières

La fiscalité doit être perçue comme un outil de gestion devant nous permettre d'opérer des choix avantageux et optimum pour la région.



Le système fiscal apparaît, selon les études, inéquitable d'au moins de deux façons (réf. 5):

\* Les individus d'une communauté peuvent, par leur choix de localisation, décider de ne pas participer à l'effort de financement des équipements et des services vitaux de la collectivité, tout en bénéficiant individuellement de ces mêmes équipements et services. La fiscalité ac-

tuelle favorise le resquillage et la dispersion des lieux de résidences, bref l'étalement urbain :

\* Le système fiscal actuel ne permet pas de faire assumer les coûts liés au choix de localisation individuelle. C'est souvent l'ensemble des contribuables québécois qui assument les coûts de ces choix, notamment les frais d'infrastructures routières, scolaires ou les nouveaux établissements de santé.

La possibilité de profiter de services et équipements sans en payer le prix, combinée à l'absence de mesures fiscales, pour faire assumer le vrai coût lié à la localisation. Ces iniquités favorisent des comportements qui sont en bonne partie responsables de notre endettement collectif.

La fiscalité actuelle encourage également une compétition malsaine entre les municipalités. Les guerres de clocher où chaque municipalité essaie d'attirer sur son territoire de nouvelles résidences, commerces ou industries sont contre-productives. Une région n'a pas besoin d'avoir dix parcs industriels identiques. Cette compétition entraîne l'inefficacité dans la planification de l'aménagement du territoire et empêche de créer des lieux où la synergie entre les entreprises est maximisée, ou de créer des lieux capables de compétitionner du plan national.

[13]

Ce n'est donc pas au niveau local que doit s'inscrire la compétition. À l'échelle de notre région, cette compétition est stérile, car c'est la municipalité qui aura fait le plus de concessions, qui gagnera. La compétition pour attirer de nouvelles entreprises ne doit pas se faire entre nous mais aux niveaux provincial et même national. Nous gaspillons des énergies immenses à cette dynamique locale de guerre de clocher et, pendant ce temps, le développement se fait hors de la région.

En consacrant la priorité à l'impôt foncier, on assistera toujours à une concurrence vaine et improductive entre les municipalités. Les municipalités, dans l'état actuel des choses, ont très peu d'intérêt à investir en commun puisque seulement une des municipalités profitera des retombées fiscales générées par le nouveau développement.

En période de stagnation ou de décroissance, comme nous connaissons aujourd'hui dans plusieurs des villes du Haut-Saguenay, ce phénomène est d'autant plus grave que la bataille intermunicipale se fait non seulement au niveau du partage de la croissance, mais aussi au niveau des entreprises existantes. On s'arrache les entreprises d'une municipalité à l'autre. On assiste à un jeu à somme nulle, ce qui est gagné par un partenaire est perdu par l'autre. La saine émulation et la saine concurrence promises par le groupe Castonguay ne se sont malheureusement pas manifestées au cours des dernières décennies.

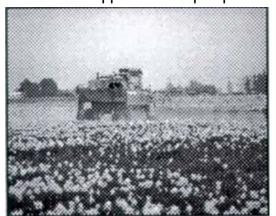
Il faut agir afin de réduire ces iniquités et d'arrêter les guérillas intermunicipales. La grande fusion des principales villes du Saguenay et de leurs couronnes urbaines permettra de réduire ces déséquilibres fiscaux et de mieux gérer le développement. Nous pourrons ainsi complémentariser nos équipements et investir nos énergies dans la promotion et la prospection économique.

[14]

# d) L'aménagement du territoire

### Retour à la table des matières

Le système fiscal, tel qu'on le connaît aujourd'hui, encourage le développement en périphérie des villes, là où c'est moins cher. Les villes



centres sont donc obligées d'assumer des prestations de services sans pour autant bénéficier des retombées positives de la croissance. Les dépenses augmentent mais l'assiette fiscale stagne pour la ville puisque le développement se réalise en dehors de ses limites territoriales.

Ainsi, alors que la croissance de la conurbation (La Baie, Chicoutimi, Jonquière)

n'a été que de 1,8% entre 1971 et 1996, les municipalités péri-urbaines ont connu, pour leur part, une croissance de plus de 121,1% (cf tableau #11). Le poids démographique de la conurbation a ainsi diminué de 5% alors que celui des municipalités péri-urbaines a augmenté de 4% pendant la même période. Plus précisément, au tableau d'analyse comparé #2 de l'évolution démographique de la population, on constate que pendant que la population de Jonquière décroît de 2,5% entre 1991 et 1996 et que celle de Chicoutimi et La Baie stagne avec respectivement 0,6% et 0,3%, la municipalité de Laterrière a connu, pour sa part, une hausse de 2,6%, Canton Tremblay de 3,7%, Shipshaw 3,3%, Lac Kéno-

gami 10,4% et Larouche 4,5%. La conurbation se vide donc au profit de sa couronne urbaine.

Le modèle de croissance que nous développons actuellement au Saguenay, et qui repose sur l'étalement urbain en périphérie, est un modèle insupportable au plan économique et environnemental.

Insupportable au plan économique, parce que ce développement engendre collectivement des dépenses inutiles et des duplications, ou encore parce que l'étalement oblige le prolongement des infrastructures alors que celles existantes ne sont pas optimisées.

Insupportable au plan environnemental, car le développement en périphérie se réalise souvent au détriment des terres agricoles. Plusieurs municipalités voient dans ces constructions, la venue de nouvelles sources de revenus sans penser aux effets indirects de ces nouveaux arrivants sur les dépenses publiques ou les pressions indues de leur présence sur le milieu agricole.

Le morcellement du territoire entraîne une plus grande improductivité et une inefficacité dans la gestion des ressources.

Une ville fusionnée permettra de mieux contrôler le développement et d'éviter ainsi les effets négatifs de l'étalement urbain. Il est plus aisé d'orienter le développement lorsqu'il y a une instance décisionnelle unique. À la duplication des infrastructures, nous viserons la complémentarité des équipements.

[15]

TABLEAU #1 Analyse comparée du poids démographique de la conurbation du Haut Saguenay et des municipalités périphériques entre 1971 et 1999

Conurbation		Périoc	le 1971-96, Do		Variations			
Périphérie urbaine	1971	1976	1981	1986	1991	1996	1971-96 chif. abs.	1971-96 %
CONURBATION DU HAUT SA	AGUENAY							
1. Ville de Chicoutimi	55,532	57,737	60,152	61,083	62,670	63,061	7,529	13,6%
2. Ville de Jonquière	62,740	60,691	60,354	58,467	57,933	56,503	-6,237	-9,9%
3. Ville de La Baie	19,801	20,116	20,935	20,753	20,995	21,057	1,256	6,3%
Population totale	138,073	138,544	141,441	140,303	141,598	140,621	2,548	1,8%
Poids démographique	86,3%	85,4%	82,9%	82,1%	81,9%	81,6%		-5%
PÉRIPHÉRIE URBAINE DU HA	AUT SAGUE	NAY						
4. Laterrière	2,199	2,753	3,828	4,154	4,692	4,815	2,616	119,0%
5. Canton-Tremblay	1,432	1,936	3,136	3,292	3,535	3,665	2,233	155,9%
6. Larouche	688	788	969	1,069	1,004	1,049	361	52,5%
7. Shipshaw	1,450	1,393	2,413	2,803	2,768	2,858	1,408	97,1%
8. Lac-Kénogami	520	595	958	1,044	1,374	1,517	997	191,7%
Population totale	6,289	7,465	11,304	12,362	13,373	13,904	7,615	121,1%
Poids démographique	3,9%	4,6%	6,6%	7,2%	7,7%	8,1%	,	4%
Nouvelle entité urbaine pro-	144,362	146,009	152,745	152,665	154,971	154,525	10,163	7,0%
posée								
MRC-du-Fjord-du-Saguenay	159,987	162,319	170,619	170,816	172,793	172,343	12,356	7,7%
Poids démographique	90,2%	90,0%	89,5%	89,4%	89,7%	89,7%		-0,6%

Statistique Canada, Recensement de 1971-96, Développement des ressources humaines Canada, Direction de l'Information et de la Planification Stratégique, août 1995.

Compilations spéciales Ville de Chicoutimi, Service d'urbanisme, Septembre 1997.

[16]

TABLEAU #2

Analyse comparée de l'évolution démographique de la population dans les villes et municipalités du Haut et du Bas-Saguenay, au sein des quatre municipalités régionales de comté, au Saguenay/ Lac-Saint-Jean / Chibougamau ainsi que pour l'ensemble du Québec, de 1971-96 (6)

	Positions des Villes		Périod	Vari	Variations				
•	et municipalités au sein e la MRC-du-Fjord	1971	1976	1981	1986	1991	1996	1991-96 chif. abs.	1991-90 %
1.	Chicoutimi	55,532	57,737	60,152	61,083	62,670	63,061	391	0,6%
2.	Jonquière	62,740	60,691	60,354	58467	57,933	56,503	-1,430	-2,5%
3.	La Baie	19,801	20,116	20,935	20,753	20,995	21,057	62	0,3%
4.	Laterrière	2,199	2,753	3,828	4,154	4,692	4,815	123	2,6%
5.	Saint-Honoré	2,213	2,657	3,362	3,643	3,789	3,851	62	1,6%
6.	Canton-Tremblay	1,432	1,936	3,136	3,292	3,535	3,665	130	3,7%
7.	Saint-Ambroise	2,805	3,169	3,606	3,655	3,586	3,605	19	0,5%
3.	Shipshaw	1,450	1,393	2,413	2,803	2,768	2,858	90	3,3%
9.	Saint-Fulgence	1,762	1,859	2,122	2,160	2,170	2,078	-92	-4,2%
10.	Falardeau	1,557	16,92	1,876	1,986	1,966	2,137	171	8,7%
11.	Lac-Kénogami	520	595	958	1,044	1,374	1,517	143	10,4%
12.	Anse-Saint-Jean	1,429	15,03	1,478	1,371	1,266	1,250	-16	-1,3%
13.	Larouche	688	788	969	1,069	1,004	1,049	45	4,5%
14.	Bégin	1,011	10,06	1,007	1,045	953	920	-33	-3,5%
15.	Petit-Saguenay	1,330	11,82	1,163	1,074	991	918	-73	-7,4%
16.	Saint-Charles	760	752	742	765	711	715	4	0,6%
17.	Saint-Félix-d'Otis	706	614	673	680	691	715	24	3,5%
18.	Ferland-Boileau	721		713	695	699	699	-47	-6,7%
19.	Rivière-Éternité	833	641	659	642	611	572	-39	-6,4%
20.	Sainte-Rose-du-Nord	498	522	491	431	408	403	-5	-1,2%

#### Sources:

- \* Statistique Canada, Recensement de 1971-96, Développement des Ressources Humaines Canada, Direction de l'Information et de la Planification Stratégique, août 1995.
- \* Compilations spéciales Ville de Chicoutimi, Service d'urbanisme, Septembre 1999.

Note: (1) La région administrative 02 comprend à la fois les territoires du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Chibougamau.

Cette gestion simplifiée permettra de maximiser l'utilisation des équipements existants avant d'évaluer la possibilité de réaliser de nouvelles phases d'expansion.

La ville fusionnée permettra également de renforcer les milieux urbains existants par des programmes de revitalisation et de rénovation afin de freiner l'étalement urbain; à ce titre, les villes de Chicoutimi et Jonquière ont déjà démontré le succès de tels programmes.

De plus, la concentration du développement en zones urbaines par une meilleure densification du territoire permettra de protéger le milieu rural de l'invasion résidentielle et de maximiser le potentiel agricole de ces secteurs. En fait, la fusion vise en fait à créer un nouvel urbanisme au Saguenay où tous les équipements seraient en complémentarité et où l'on définirait un milieu urbain clairement circonscrit afin de bien protéger nos zones agricoles.

[17]

# e) Le milieu naturel

### Retour à la table des matières

Le milieu naturel dans lequel nous évoluons au Saguenay en est un



de qualité. L'environnement naturel c'est l'eau, l'air, la terre, la forêt, c'est tout ce qui nous entoure a cinq minutes de notre demeure. C'est le principal support de la qualité de vie du citoyen et des collectivités locales au Saguenay. Notre image n'est-elle pas grandement influencée par la ma-

jesté du Fjord qui traverse notre région

L'environnement, comme tout autre élément cependant, doit être géré pour assurer un développement harmonieux. Face à l'environnement, nous sommes souvent confrontés au syndrome "pas dans ma cour". Notre région a connu au cours des dernières années des débats

houleux sur la gestion des déchets. Ces débats ont permis toutefois de mettre en lumière des points particuliers :

- Nous sommes tous attachés à maintenir un environnement de qualité;
- Même si nous vivons sur un immense territoire, le milieu est fragile et nous ne pouvons pas tout faire n'importe où, il est essentiel de coordonner nos actions;
- La multiplication des structures administratives alourdit les processus décisionnels et nuit à la résolution des dossiers environnementaux. Pensons aux délais que la M.R.C. a pris pour solutionner le problème de la gestion des déchets au Saguenay.

L'environnement dans la perspective d'une fusion municipale, devra être perçu comme une valeur d'avenir et une composante essentielle de l'identité locale. Son respect sera un idéal à partager avec l'ensemble de la collectivité saguenéenne dans une perspective de développement durable.

L'environnement doit être perçu également comme un élément moteur de notre économie. Il devra être perçu comme un facteur déterminant dans la dynamique actuelle de localisation des entreprises et des populations. [18]

# f) La démographie

#### Retour à la table des matières

Le vieillissement de la population et le déclin démographique régional constituent actuellement un des plus importants freins à notre développement. Ces deux tendances, mises en parallèle, vont compromettre la stabilité des structures et infrastructures des services à la population (fermeture d'école, etc.).

Le poids démographique de la M.R.C. du Fjord au sein du Québec est passé de 2,6% en 1986 à 2,5% en 1991 pour n'atteindre que 2,4% en 1996. La R.M.R. Chicoutimi-Jonquière est celle qui a enregistré le plus faible taux de croissance au Québec entre 1986-1991 et entre 1991-1996 où la croissance devient négative.

Tableau #3 - Évolution de la population dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement de 10,000 à 100,000 habitants (AR) de 1986 à 1996 (réf. 7)

TABLEAU #3		Population		Accroissement de la population				
Régions métropolitaines	1986	1991	1996	19	86-1991	1991-1996		
de recensement (RMR)				%	Ν	%	Ν	
Montréal	2,988,847	3,208,97 0	3,326,510	7,4	220,123	3,7	117,540	
Québec	603,267	645,550	671,889	7,0	42,283	4,1	26,339	
Hull	200,214	226,957	247,072	13,4	26743	8,9	20,115	
Chicoutimi-Jonquière	158,468	160,928	160,454	1,6	2,460	-0,3	-474	
Sherbrooke	132,085	140,718	147,384	6,5	8,633	4,7	6,666	
Trois-Rivières	128,831	136,199	139,800	5,7	7,368	2,6	3,601	
Total RMR	4,211,712	4,519,322	4,693,109	7,3	307,610	3,8	173,781	

Source : Politique de renforcement des agglomérations au Québec

Selon les projections de population du bureau de la statistique du Québec, la M.R.C. s'oriente vers une décroissance qui atteindra 2,5% en 2016.

TABLEAU #4
Projections démographiques pour la MRC de 2001 à 2016

	2001	2006	2011	2016
Population	173,549	170,234	166,668	162,505
Var. (%)	(0,7%)	(-1,9%)	(-2,1%)	(-2,5%)

Source : Bureau de la statistique du Québec, 1996

La croissance démographique est un des principaux moteurs du développement local. Les contraintes qui affligent le Saguenay à cet égard appellent à l'unification des forces du milieu et au développement de nouveaux outils pour contrecarrer cette tendance.

[19]

Ainsi, il n'y a pratiquement plus de croissance de la population dans la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay. Les changements démographiques que l'on observe dans certaines municipalités sont principalement dus à des déplacements de population.

L'émigration soutenue hors de la région est une des principales causes de la diminution régulière de la population. L'émigration s'est principalement fait sentir depuis 1993-94 où l'on enregistre un solde négatif.

TABLEAU #5

Flux migratoires entre 1992 et 1996 dans la MRC du Fjord-du-Saguenay

MRC du Fjord-du-Saguenay	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	Total
Entrées Sorties	4,736 4,563	3,747 4,317	3,259 4,240	3,310 4,426	15,112 17,546
Solde	173	-570	-981	-1,056	-2,434

Source : Économie en bref, 5e parution, septembre 1998.

Cette migration hors de la région n'est pas uniforme chez tous les groupes d'âge. Pour la période entre 1992 et 1996, 84% des migrants avaient entre 18 et 44 ans.

TABLEAU #6

Flux migratoires par groupe d'âge entre 1992 et 1996

dans la MRC du Fjord-du-Saguenay

MRC du Fjord-du-Saguenay	0-17 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et +	Total
Entrées	3,860	2,762	6,743	1,263	484	15,112
Sorties	3,999	4353	7,206	1,480	508	17,546
Solde	-139	-1,591	-463	-217	-24	-2,434

Source : Économie en bref, 5e parution, septembre 1998

La région perd donc systématiquement une large partie de sa population jeune et laborieuse au profit des autres centres urbains alors que cette couche est la plus propice à assurer l'expansion de la région et y insuffler un nouveau dynamisme.

Ces tendances démographiques sont préoccupantes. Elles remettent en question la pérennité des divers services actuellement disponibles sur le territoire de la M.R.C. Les solutions en ce domaine ne sont pas simples, mais il y a une urgence à agir. L'intérêt d'une fusion municipale en ce domaine est que l'on peut créer une masse critique suffisante pour pouvoir s'offrir des services de qualité que l'on retrouve dans les grands centres urbains et ainsi permettre à la région de rester attrayante pour nos jeunes.

Le peu d'emploi est un facteur de migration, avec une fusion, nous pourrons regrouper les budgets consacrés à la promotion économique pour mieux cibler les marchés à prospecter.

Il serait simpliste de croire que la fusion peut tout régler en ce domaine. Mais les tendances démographiques et la piètre performance à la rétention des jeunes en région, nous forcent à chercher de nouveaux axes de solution, simple d'application. L'idée principale de la fusion est de développer une masse critique pour pouvoir créer des services de qualité et de fusionner les budgets pour que tous les intervenants fassent la promotion d'une seule ville, d'éviter les combats stériles et de canaliser nos énergies à solutionner cette inquiétante analyse qui annonce le début de la désintégration de la région.

[20]

# g) Le développement socio-économique



### Retour à la table des matières

Historiquement, mais en particulier depuis le début du siècle, le développement socio-économique du Haut-Saguenay a presque essentiellement été le fait d'un

développement exogène. C'est-à-dire, un développement décidé, pensé et financé de l'extérieur. C'est avant tout grâce à la présence d'une énergie hydro-électrique aisément accessible et la forêt que la composante industrielle au Saguenay s'est développée.

Avec l'éloignement géographique des marchés et le désengagement progressif de la grande entreprise de transformation, dans un contexte de mondialisation, le développement de la collectivité saguenéenne au tournant du prochain millénaire devra être de type endogène ou ne sera pas.

Les données recueillies aux tableaux suivants sur la "politique de renforcement des agglomérations au Québec" sont éloquentes. Le secteur secondaire enregistre selon le tableau #7 une variation négative de 20,2% entre 1991 et 1996.

TABLEAU #7 Évolution de l'emploi, régions métropolitaines de recensement et agglomérations urbaines du Québec, 1991-1996

# Retour à la table des matières

			Emploi, 199	6		Taux d	e variation	1991-199	ó (%)		
	Secteur p	rimaire	Secteur se- Secteur te condaire		r tertiaire Total		Emploi primaire	Emploi se-	Emploi Ter-	Emploi total	
	N	%	Ν	%	N	%	Ν	<del>-</del> '	condai- re	tiaire	
Régions métropolitaine	s de recens	sement	(RMR)								
Montréal	12,563	0,8	350,345	21,8	1,246,500	77,5	1,609,210	-6,4	-13,1	-0,4	-3,5
Québec	4,620	1,4	45,140	13,4	287,360	85,2	337,120	-4,6	-8,6	0,2	-1,1
Hull	1,270	1,0	14,670	11,5	111,145	87,5	127,085	-18,9	-17,8	5,2	-1,6
Chicoutimi-Jonquière	2,020	2,9	14,430	20,7	53,290	76,4	69,740	7,5	-20,2	1,7	-3,6
Sherbrooke	1,185	1,7	15,410	22,5	51,915	75,8	68,510	-11,6	1,1	0,9	0,7
Trois-Rivières	1,215	1,9	15,160	24,0	46,885	74,1	63,260	-1,2	-8,8	0,4	-2,0

[21]

Tableau 8 # Caractéristiques démographiques et socio-économiques des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations urbaines du Québec, 1986-1996

	Retour à	<u>i la</u>	<u>table</u>	des	matièr	'es
--	----------	-------------	--------------	-----	--------	-----

	Population en 1986	Popula- tion en 1996	Taux de va- riation de la population (1986-1996)	Densité de popu- lation au km²	Revenu moyen des ménages, 1991	Revenu moyen des ménages, 1996	Taux de var. du revenu moyen des ménages, 1991-1996	Taux de dynamisme entrepre- neurial 1992-1996
Régions métropolitaines	s de recensen	nent (RMR)	Montréal					
Montréal	2,988,84 7	3,326,51 0	11,3	840	50639	58463	15,5	5,2
Québec	603,267	671,889	11,4	242	46,372	54,126	16,7	14,8
Hull	200214	247,072	23,4	117	49,466	57,045	15,3	12,6
Chicoutimi-Jonquière	158,468	160,454	1,3	94	43,370	45,563	12,9	11,1
Sherbrooke	132,085	147,384	11,6	155	46,641	48,342	19,0	11,2
Trois-Rivières	128,831	139,800	8,5	163	39,023	47,943	22.0	13,0

La population de la M.R.C. a le revenu moyen le moins élevé des six M.R.C. du Québec et le taux de dynamisme entrepreneurial le plus bas après Montréal

(le dynamisme actuel équivaut à la création brute d'entreprise — fermeture d'entreprise)

(cf. tableau #8).

Nombre d'entreprise

La région métropolitaine Chicoutimi-Jonquière enregistre également année après année, cela en est presque devenu un cliché, le plus haut taux de chômage au Canada.

L'on pourrait pointer du doigt la mauvaise conjoncture économique, la rationalisation administrative dans le secteur public ou encore la restructuration dans les méthodes de production, mais pourtant plusieurs villes ont affiché des performances intéressantes pendant ces mêmes périodes.

Un développement endogène signifie se prendre en main et décider de notre avenir par nous-mêmes. Créer chez nous de nouvelles entreprises de seconde transformation, développer et encourager un entrepreneurship pour les générations à venir.

Ce nouvel état d'esprit implique une ouverture sur le monde, la fin des guerres de clocher et la fin des campagnes promotionnelles commerciales municipales dont les citoyens finissent par assumer la presque totalité des coûts. La dynamique de compétitivité ne doit pas se faire entre nous car elle ne fait qu'engendrer des pertes d'énergies mais avec l'extérieur sur un plan provincial, national et international.

Le développement chez nous passe par un rassemblement des forces vives du milieu, par une planification articulée pour éviter les investissements inutiles pour que notre richesse collective soit utilisée à promouvoir notre région et créer de nouvelles entreprises et développer notre milieu. [22]

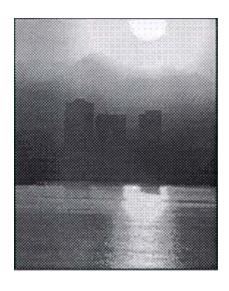
LE COURAGE DE CHANGER LES CHOSES. Un projet à construire pour les générations à venir.

# II

# UNE NOUVELLE TRAJECTOIRE

## a) Une ville, plus qu'un scénario

### Retour à la table des matières



Le Saguenay ne pourra indéfiniment se défiler devant la nécessité de se prendre en main, afin de pouvoir amorcer son redéveloppement, il doit réorienter son mode de croissance vers une structure plus adaptée qui lui permettrait d'agir rapidement face au défi que lui propose l'avenir.

Cette nouvelle structure prend l'image d'une ville. La proposition de structuration d'une ville dépasse toutefois la simple structure administrative pour englober une nouvelle identité saguenéenne de prise en charge de nous-mêmes :

Une nouvelle vision du Saguenay pour le troisième millénaire s'articulera autour des objectifs suivants :

 Doter le Saguenay d'une ville forte et dynamique disposant d'une masse critique suffisante, à la fois pour assurer la prestation efficace des services publics à la population à des coûts économiques et faire face à la globalisation des marchés ;

- Assurer l'unité d'action nécessaire à la convergence et à la cohérence des initiatives de développement en mettant fin à la concurrence stérile;
- Réduire les iniquités fiscales en assurant un meilleur partage des coûts et des bénéfices;
- Symboliser notre volonté de vouloir nous prendre en main et d'assurer notre avenir;
- Établir un développement harmonieux du territoire en mettant fin au gaspillage inhérent à l'étalement urbain et à la duplication des services et des équipements par un nouvel urbanisme;
- Créer les conditions gagnantes pour espérer pouvoir offrir à nos jeunes l'opportunité de réaliser leur vie chez nous.

[23]

# b) La nouvelle ville

### Retour à la table des matières

La nouvelle ville tend à respecter le type de croissance naturelle des municipalités et créer une structure qui soit représentative de l'évolution du cadre bâti hérité du passé (cf. tableau #9).

Ainsi, trois villes majeures se sont développées au Saguenay La Baie, Chicoutimi et Jonquière. Par leur rayonnement, ces municipalités ont créé une frange urbaine tout autour qui constitue la première couronne de la conurbation soit, Lac Kénogami, Larouche, Shipshaw, Canton Tremblay et ville de Laterrière. C'est donc l'ensemble de ce territoire que nous devons regrouper pour former une seule entité.

Agrandir indéfiniment ce noyau équivaudrait à créer une seconde M.R.C. ou une agglomération territoriale à laquelle le citoyen ne se reconnaîtrait pas et la qualité des services s'en ressentirait. Il serait souhaitable pour assurer la stabilité du milieu péri-urbain de ne pas inclure St-Fulgence, St-Honoré, St-Charles et St-Ambroise. Il en va de même pour les municipalités de Ferland-et-Boilleau et St-Félix d'Otis qui forment avec les municipalités de Petit-Saguenay et Anse-St-Jean une entité territoriale intégrée.

La résultante du scénario proposé permettrait de développer trois entités territoriales intégrées. Chacune des entités aura des vocations spécifiques et complémentaires. La M.R.C. assumerait simplement la coordination de ces trois entités.

Les liens historiques naturels doivent être maintenus et renforcés. Nous devons nous assurer que la concrétisation d'une nouvelle ville permettrait également la consolidation du milieu rural.

Diminuer le nombre de municipalités dans ce projet de regroupement équivaudrait à réduire dramatiquement les chances de construire une entité qui soit identifiable au niveau provincial et national, c'est perpétuer un problème et retarder encore ce qui doit se faire et qui un jour inévitablement se fera. [24]

### UNE NOUVELLE VILLE

### Retour à la table des matières



[25]

LES VILLES FUSIONNÉES PERMETTRONT DE CRÉER UNE VIL-LE OFFRANT UNE GAMME COMPLÈTE DE SERVICES AUX CI-TOYENS



La compétitivité stérile entre les municipalités a créé et créera toujours un gaspillage de ressources et d'énergies. La compétitivité a en contrepartie permis une spécialisation des municipalités qu'il faut récupérer dans ses effets positifs. Aucune municipalité n'offre un éventail complet de services aux citoyens. La grande fusion permettrait

de créer un milieu urbain complet où le citoyen pourrait se loger, travailler, magasiner, s'offrir des spectacles, des activités culturelles ou récréatives, avoir accès à des services de santé et d'éducation à l'intérieur d'un même espace géographique.

# LA FUSION CRÉERA UNE VILLE DE CALIBRE NATIONAL :

- Le regroupement des huit villes créera une ville d'environ 157,000 habitants;
- Seulement trois villes au Québec possèdent une population au dessus de 100,000 habitants;
- La dimension de la nouvelle ville s'apparente avec la Ville de Québec (164,000 habitants);
- La nouvelle ville fera partie des 40 villes d'importance (100 000 et plus) au Canada (réf. 10);

 La nouvelle ville fera partie des 245 plus grandes villes d'Amérique du Nord (réf. 11).

Nous aurons ainsi une masse critique suffisante pour s'offrir des services de qualité que l'on retrouvent dans les plus grands centres urbains.

[26]

TABLEAU #10
Évolution démographique de 1971-96 dans les villes et municipalités de la nouvelle entité urbaine proposée pour l'ensemble du Haut-Saguenay (6)

POPULATIONS		Période 1971-96, Données de recensement						
		1971	1976	1981	1986	1991	1996	
1.	Chicoutimi	55,532	57,737	60,152	61,083	62,670	63,061	
2.	Jonquière	62,740	60,691	60,354	58,467	57,933	56,503	
3.	La Baie	19,801	20,116	20,935	20,753	20,995	21,057	
4.	Laterrière	2199	2,753	3,828	4,154	4,692	4,815	
5.	Canton-Tremblay	1,432	1,936	3,136	3,292	3,535	3,665	
6.	Shipshaw	1,450	1,393	2,413	2,803	2,768	2,858	
7.	Lac-Kénogami	520	595	958	1,044	1,374	1,517	
8.	Larouche	688	788	969	1,069	1,004	1,049	
•	ulation totale de la nouvelle entité aine proposée	144,362	146,009	152,745	152,665	154,971	154,525	
	ulation prévue en milieu rural	15,625	16,310	17,874	18,151	17,822	17,818	
MR	C-du-fjord-du-Saguenay	159,987	162,319	170,619	170,816	172,793	172,343	

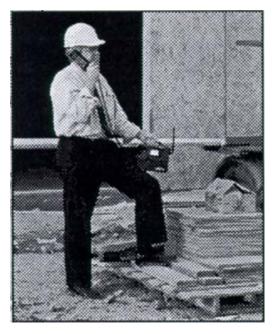
### Sources:

<sup>\*</sup> Statistique Canada, Recensement de 1971-96, Développement des Ressources Humaines Canada, Direction de l'Information et de la Planification Stratégique, août 1995.

<sup>\*</sup> Compilations spéciales Ville de Chicoutimi, Service d'urbanisme, septembre 1999.

[27]

# UNE FUSION MUNICIPALE PERMETTRA D'ATTIRER DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS



- Elle permettra de créer un seul et réel guichet unique pour l'investisseur qui désire s'implanter au Saguenay;
- Elle permettra, au lieu d'avoir trois structures administratives qui réalisent des démarches similaires, d'avoir une seule entité avec des tâches spécialisées;
- · Un parc industriel est plus rentable et moins dispendieux à gérer qu'un parc industriel par municipalité comme nous le retrouvons actuellement. Il faut complémentariser les équipements au lieu de faire de la duplication et chercher à donner à chacun des parcs industriels

existants une spécialisation. Toutefois, cette recherche de complémentarité ne peut se réaliser dans une dynamique de concurrence intermunicipale. Aucune municipalité n'acceptera de limiter les potentiels d'utilisation de leur parc industriel. La gestion des parcs sous une seule entité administrative municipale permettra de réaliser une complémentarisation des équipements, il en va de même pour l'ensemble des équipements;

- Un fonds de promotion unifié est plus efficace que trois ou quatre fonds dilués;
- Nous pourrons créer une économie moderne et diversifiée reposant principalement sur la production industrielle, le développement du secteur commercial et les services aux entreprises et aux particuliers et vendre le marché de la nouvelle ville à l'extérieur de la région;

[28]

### LA PROMOTION DE LA NOUVELLE VILLE SE BASERA SUR :

La présence dans un rayon de 10 km autour du centre d'un marché relativement important de plus de 172,000 consommateurs potentiels et de 300,000 dans un rayon de 50 kilomètres ;

- La présence également dans un rayon de 10 km autour du centre d'une masse critique d'environ 30,000 emplois professionnels dans les domaines du génie, des sciences physiques, de l'administration, de l'enseignement et des soins de santé;
- Un bassin de main-d'œuvre locale disponible reposant sur une concentration de plus de 77,000 travailleurs dans un rayon de 10 km autour du centre;

Une industrie touristique et culturelle en pleine expansion et principalement axée sur le développement de produit d'appel;

Une agglomération urbaine de plus en plus intégrée au réseau continental des échanges et à rayonnement mondial par ses exportations de produits manufacturiers aux quatre coins du monde et la présence de nombreux centres de recherche d'importance nationale et internationale dans les domaines de l'aluminium, du bois, des populations et de la santé;

## LA NOUVELLE VILLE PERMETTRA D'ATTEINPRE DES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE :

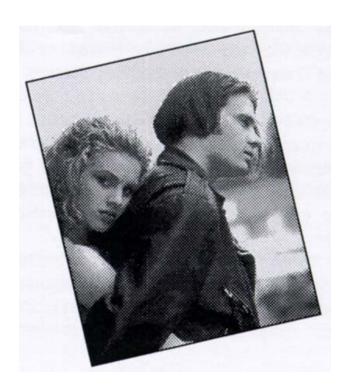
- Le mode de prestation de services, tel qu'il est actuellement, n'est pas optimal puisqu'il permet la duplication de services et d'équipements, sans coordination d'ensemble;
- Il convient de rappeler d'abord les vices de l'étalement urbain, en matière de réseau routier, d'infrastructures, d'égouts sanitaires et pluviaux;
- L'absence de planification urbaine et de collaboration entre les municipalités conduit à des dédoublements de services générant des coûts additionnels pour les contribuables (police, incendie, administration générale, développement économique, etc.);

### [29]

 Bref, le pouvoir public manque d'occasion de réaliser des économies au profit des contribuables.

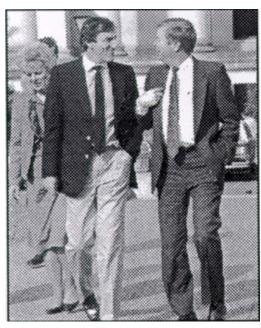
# UNE FUSION MUNICIPALE PERMETTRAIT DE FREINER L'ÉMIGRATION DES JEUNES :

- La région perd systématiquement une large partie de sa population jeune et laborieuse au profit des autres centres urbains, alors que cette couche est la plus propice à assurer l'expansion de la région et sa croissance et y insuffler un nouveau dynamisme.
- La ville fusionnée créera une masse critique suffisante pour pouvoir s'offrir des services de qualité que l'on retrouve dans les grands centres urbains et mieux cibler les besoins des jeunes, et mieux solutionner les problématiques qui les concernent (emploi, décrochage, etc.).



[30]

UNE FUSION MUNICIPALE PERMETTRA DE PERPÉTUER LES STRUCTURES DÉMOCRATIQUES AUXQUELLES LA POPULATION SE RECONNAÎT :



Le rapport Bédard ne laisse pas grand choix. Il ne faut pas penser que la situation telle qu'on la connaît aujourd'hui peut continuer. Le rapport force les municipalités au regroupement, si ce n'est pas par la fusion de municipalités pour créer une nouvelle ville, ce sera par la création d'une nouvelle structure élue au niveau de la M.R.C.

Le Saguenay se verrait donc, comme nous le disions précédemment, imposer une autre structure située entre le gouvernement municipal et provincial.

Il apparaît inconcevable l'idée de multiplier le nombre de structures. Cette approche ne fera que complexifier la gestion des dossiers.

Comment se retrouverait le citoyen dans ce labyrinthe administratif? Une partie de la gestion municipale serait de la responsabilité d'une ville et une autre partie de la responsabilité relèverait du nouveau gouvernement? Qui serait responsable de quoi? L'imposition d'une nouvelle structure politico-administrative laisse place à l'érosion potentielle de l'imputabilité des administrations locales.

Alors que les grandes compagnies mondiales se restructurent, se fusionnent et se préparent pour le prochain millénaire, la création d'une nouvelle structure dans le secteur public compliquera les structures et ralentira la gestion par la duplication.

Beaucoup de gens et de politiciens essaieront de promouvoir des demi-mesures comme la formation d'une communauté urbaine ou l'échange de services entre municipalités. Mais ces demi-mesures, comme la concrétisation d'une M.R.C. élue, ne solutionneront rien de notre problématique régionale.

[31]

- Des demi-mesures ou une M.R.C. élue sont une étape de plus pour un investisseur, donc une prolongation de délai, une complication de dossier et un découragement à l'investissement;
- Des demi-mesures ou une M.R.C. élue ne permettent pas de mettre fin à la compétition stérile entre les municipalités pour l'obtention d'un projet.
- Des demi-mesures ou une M.R.C. élue perpétuent les guerres de clocher lorsqu'une décision est à prendre. La région a pris plus de 10 ans à solutionner son problème de déchets;
- Des demi-mesures ou une M.R.C. élue ne permettront pas de solutionner le problème de l'étalement urbain, du développement en saute-mouton;
- Des demi-mesures ou une M.R.C. élue éloigneront le citoyen des instances décisionnelles, donc affecteront le processus démocratique;
- Des demi-mesures ou une M.R.C. élue enlèveront de l'autonomie aux municipalités, elles se verront amputer d'une partie de leur champ de compétence au profit d'un organisme moins représentatif;
- La mise en commun des services ne pourra jamais permettre d'atténuer suffisamment la pression des dépenses effectuées par les villes;
- Des demi-mesures ou une M.R.C. élue ne solutionneront que partiellement les problèmes d'équité fiscale. Les villes centrales

devront toujours assumer les frais de communautés périphériques ;

- Ajouter une nouvelle couche élective créera de la confusion auprès de la population et nuira à la représentativité;
- Une seule ville perpétue la structure du maire/conseiller et n'impose pas un nouveau niveau qui ne sera pas représentatif et coûteux.

[32]

### CONCLUSION

### Retour à la table des matières

La région aura-t-elle le courage de faire ce choix, il sera plus aisé de critiquer et d'apporter des solutions de rechange comme la création d'une communauté urbaine, le gonflement des structures par la création d'un niveau électif à la M.R.C. ou encore par des petits regroupements partiels de seulement quelques entités municipales. Beaucoup de jeux d'intérêt se cacheront derrière la défense de ces demi-mesures, intérêt personnel et intérêt ponctuel, mais nous devons dépasser ces jeux pour penser pour une fois à notre communauté à laquelle nous sommes redevables et choisir ensemble l'axe le plus favorable à assurer le positionnement final de la région pour le prochain millénaire. C'est donc, pour certains, un geste de courage politique que nous demandons, pour d'autres, un geste d'appui et de solidarité pour que nous dépassions nos propres craintes et que la solidarité, l'esprit d'entreprise et le sentiment d'appartenance soient canalisés vers un but commun pour les futures générations, soit la création d'une ville.

La Ville de Chicoutimi n'écarte a priori aucun autre projet de restructuration municipale qui permettrait l'atteinte des objectifs sous-jacents à la création de cette nouvelle ville.

La Ville de Chicoutimi invite les municipalités non directement impliquées dans ce projet et qui partagent les mêmes objectifs et la même vision d'avenir à manifester leur intérêt à en faire partie.

La Ville de Chicoutimi s'engage sur demande à rencontrer tous les conseils municipaux concernés, groupes de citoyens et associations diverses pour discuter et améliorer le contenu de cette proposition de restructuration municipale.

La Ville de Chicoutimi enfin demande au Gouvernement du Québec

- Qu'au terme du processus d'analyse et de réflexion en cours, toute proposition de regroupement municipal dans la région du Haut Saguenay devrait être soumise par référendum à l'ensemble de la population des territoires visés;
- De mettre en place et de créer les conditions et outils nécessaires pour que le scénario de restructuration municipale proposé par Ville de Chicoutimi s'opérationnalise dans le plus court délai possible, et ce, dans le meilleur intérêt des citoyens contribuables du Haut-Saguenay.

[34]

# RÉFÉRENCES

#### Retour à la table des matières

- 1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Pacte 2000, Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, Rapport Bédard, avril 1999, 425 p.
- 2. VILLE DE CHICOUTIMI, SERVICE DU GREFFE, Documents d'archives relativement à la fusion des villes du Haut-Saguenay de 1974-77.

- 3. GROUPE DE TRAVAIL CASTONGUAY, Rapport sur l'urbanisation au Québec, janvier 1976.
  - 4. DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC.
- 5. VIVRE EN VILLE RNCREQ, UQCN, Les finances et la fiscalité locales au Québec : changer les règles du jeu pour une société juste et viable, mémoire présenté à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, septembre 1998, 60 p.
- 6. STATISTIQUE CANADA, Recensement de 1971-96, Développement des Ressources Humaines Canada, Direction de l'Information et de la Planification Stratégique, août 1995, compilations spéciales Ville de Chicoutimi, Service d'urbanisme, septembre 1999.
- 7. COLLIN, HAMEL, LÉVEILLÉ, PROULX ET BELLEY, La politique de renforcement des agglomérations au Québec : bilan et réflexion sur une stratégie d'intervention, février 1999, 183 p.
  - 8. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Données 1996.
  - 9. ÉCONOMIE EN BREF, cinquième parution, septembre 1998.
  - 10. ATLAS DU CANADA 1995, données de recensement 1991.
  - 11. ÉTAT DU MONDE 1999.
- 12. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE, Projet de Loi 53: Loi annexant un territoire à celui de la Ville de Chicoutimi, décembre 1983.
- 13.GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, Le renforcement des institutions municipales: Guide pour l'élaboration des ententes intermunicipales, version du 4 mai 1998, 53 p.
- 14. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Répertoire des municipalités du Québec en 1996.
- 15. M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY PAR FRANÇOIS BOIVIN, URBANISTE, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, capitale du Nord du Québec, schéma d'aménagement révisé, Mars 1999.

- 16. S.P.E.C. (Société de promotion économique de Chicoutimi), Données d'inventaire économique 1998, compilation spéciale préparée par le Service d'urbanisme de la Ville de Chicoutimi, septembre 1999.
- 17. SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, Les six grandes villes-centres, partenaires du développement du Québec, mémoire au Premier ministre du Québec, Monsieur Lucien Bouchard, mars 1997, 21 p.
- 18. VILLE DE QUÉBEC, Deux villes, une communauté, document présenté par Monsieur J.P. L'Allier, maire de la ville de Québec, à la suite du rapport Bédard, juin 1999, 31 p.
- 19. VILLE DE MONTRÉAL, Une île une ville, document présenté par M. Pierre Bourque, maire de la ville de Montréal, à la suite du rapport Bédard, mai 1999, 24 p.

Fin du texte